

AVIS AU PUBLIC

Dossier N° : 3B/23/0075

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation requise par la prédictée loi a été sollicitée par la SA AGRO-PROJECT pour le compte de l'établissement M. Edouard Schroeder à Everlange relative à l'établissement d'élevage ou d'engraissement de volailles et production d'œufs.

Useldange, le 16 septembre 2024

Le collège des bourgmestre et échevins,



Le bourgmestre, le secrétaire,


Pollo BODEM


Marco VERSALL

